

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Isopropylamine**  
**10350**

Version / révision 5.02  
Remplace la version 5.01\*\*\*

Date de révision 15-mars-2022  
Date d'émission 15-mars-2022

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Identification de la substance ou de la préparation **Isopropylamine**

No.-CAS 75-31-0  
N°CE 200-860-9  
Numéro d'enregistrement (REACH) 01-2119463274-39

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Préparation  
Utilisations déconseillées aucun(e)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise **OQ Chemicals GmbH**  
Rheinpromenade 4A  
D-40789 Monheim  
Germany

Informations sur le produit Product Stewardship  
FAX: +49 (0)208 693 2053  
email: sc.psq@oq.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence +44 (0) 1235 239 670 (UK)  
accessible 24/7  
Nationale téléphone en cas d'urgence Centre Antipoisons Belge  
+32 (0)70 245 245  
accessible 24/7

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Cette substance est classée et étiquetée (CLP) selon la directive 1272/2008/CE et ses amendements

Liquide inflammable Catégorie 1, H224  
Toxicité aiguë par voie orale Catégorie 3, H301  
Toxicité aiguë par pénétration cutanée Catégorie 3, H311  
Toxicité aiguë par inhalation Catégorie 3, H331  
Corrosion/irritation cutanées Catégorie 2, H315  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2, H319  
Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique Catégorie 3, H335

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Isopropylamine  
10350

Version / révision

5.02

En plus de la classification CLP basée sur les informations relatives à la OQ, ce produit est également considéré comme:

Corrosion/irritation cutanées: Catégorie 1A-1C

## Indications complémentaires

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Marquage selon la directive 1272/2008/CE avec compléments (CLP).

### Symboles de danger



### Mot d'avertissement

### Danger

### Déclarations de risque

H224: Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.  
H301: Toxique en cas d'ingestion.  
H311: Toxique par contact cutané.  
H331: Toxique par inhalation.  
H315: Provoque une irritation cutanée.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335: Peut irriter les voies respiratoires.

### Consignes de sécurité

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301+P330: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche  
P321 : Traitement particulier : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec de l'acide acétique à 3%, rincer ensuite abondamment à l'eau pure pendant au moins 5 minutes.  
P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P403 + P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

## 2.3. Autres dangers

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air

La vapeur est plus lourde que l'air et peut parcourir des distances considérables jusqu'aux sources d'allumage et provoquer des retours de flamme

Des composants du produit peuvent être absorbés par inhalation, ingestion et à travers la peau

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Isopropylamine  
10350

Version / révision

5.02

## Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

| Nom Chimique   | No.-CAS | REACH-No         | 1272/2008/EC   | Concentration (%) |
|----------------|---------|------------------|--|-------------------|
| Isopropylamine | 75-31-0 | 01-2119463274-39 | Flam. Liq. 1; H224<br>Acute Tox. 3; H301<br>Acute Tox. 3; H311<br>Acute Tox. 3; H331<br>Skin Irrit. 2; H315<br>Eye Irrit. 2; H319<br>STOT SE 3; H335 | > 99,7            |

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Inhalation

Garder tranquille. Bien aérer. Appeler immédiatement un médecin. Les symptômes de l'intoxication peuvent apparaître plusieurs heures après l'exposition.

#### Peau

Lavage avec 3% d'acide acétique, suivi de grandes quantités d'eau courante pendant au moins 5 mn comme étape finale. Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.

#### Yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Un examen médical immédiat est requis.

#### Ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes principaux

Respiration coupée, convulsions, Toux, effet hypertenseur, narcose, Évanouissement, gêne, nausée.

#### Risque particulier

Perforation d'estomac, Oedème pulmonaire, Pneumonie, dermatite.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Conseils généraux

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Le secouriste doit se protéger.

A manipuler de la même manière qu'une substance alcaline (similaire à l'ammoniac). En cas d'ingestion, lavage d'estomac. Traiter la peau et les muqueuses à l'antihistamine et aux corticoïdes. En cas d'irritation des poumons,

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Isopropylamine**  
**10350**

Version / révision

5.02

premier traitement avec spray au cortisol. Les symptômes peuvent être retardés. Contrôle ultérieur pour pneumonie et oedème pulmonaire.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

mousse résistant à l'alcool, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée

#### Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les émanations gazeuses dangereuses produites par la combustion incomplète peuvent être constituées par:  
monoxyde de carbone (CO)  
dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

La vapeur est plus lourde que l'air et peut parcourir des distances considérables jusqu'aux sources d'allumage et provoquer des retours de flamme

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

L'équipement du pompier doit comprendre un appareil respiratoire autonome et un équipement anti-feu complet approuvés par le NIOSH ou conformes à la norme EN 133).

#### Mesures de lutte contre l'incendie

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. L'écoulement d'eau et le nuage de vapeur peuvent être corrosifs. Endiguer et collecter l'eau d'extinction. Éloigner les personnes du feu et rester dans le vent.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence: Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Pour le personnel de sauvetage : voir Equipement de protection individuelle au chapitre 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Ne pas déverser le produit dans l'environnement aquatique sans prétraitement (installation avec traitement biologique).

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de confinement

Stopper le flux de matière (si c'est possible sans danger) en prenant les mesures de sécurité nécessaires. Recueillir la matière répandue si possible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Isopropylamine**  
**10350**

Version / révision

5.02

## Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte. NE PAS utiliser des matériaux combustibles comme la sciure. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Si le liquide a été renversé en grande quantité nettoyer rapidement en écopant ou en aspirant. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

## 6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

D'autres informations peuvent être contenues dans les scénarios d'exposition correspondants en annexe de cette fiche de données de sécurité.

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas utiliser d'air comprimé pour remplir, vider ou manipuler. Remplissage et manipulation du produit seulement en circuit fermé. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

#### Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

#### Remarques concernant la protection de l'environnement

Voir chapitre 8 : Limitation et surveillance de l'exposition environnementale.

#### Produits incompatibles

acides  
Hydrocarbure halogénée  
oxydants forts  
anhydrides d'acide  
des chlorures d'acide

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Si un feu se déclare au voisinage du produit, refroidir d'urgence les récipients par vaporisation d'eau. Mettre à terre et relier les conteneurs lors de transvasements. La vapeur est plus lourde que l'air et peut parcourir des distances considérables jusqu'aux sources d'allumage et provoquer des retours de flamme. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. La pression dans des conteneurs étanches peut augmenter sous l'influence de la chaleur.

#### Mesures techniques/Conditions de stockage

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Manipuler sous azote, protéger de l'humidité. La pression dans les conteneurs, les réservoirs de stockage et les cuves dépend de la température. Les récipients soumis à hautes températures doivent être dépressurisés par un

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Isopropylamine**  
**10350**

Version / révision

5.02

système de compensation de pression dans le système d'évacuation ou par ventilation.

## Matière appropriée

acier doux, acier inoxydable

## Matière non-appropriée

Aluminium, cuivre, zinc, Etain, plomb, y compris leurs alliages

## Classe de température

T2

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Préparation

Vous trouverez des informations relatives aux champs d'application particuliers en annexe de cette fiche de données de sécurité

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition Union Européenne

Pas de limites d'exposition établies

#### Limites d'exposition Belgique

##### Valeurs limites d'exposition Belgique

| Nom Chimique                   | TWA<br>(mg/m <sup>3</sup> ) | TWA<br>(ppm) | STEL<br>(mg/m <sup>3</sup> ) | STEL<br>(ppm) |
|--------------------------------|-----------------------------|--------------|------------------------------|---------------|
| Isopropylamine<br>CAS: 75-31-0 | 12                          | 5            | 24                           | 10            |

#### Note

Pour obtenir des détails ou des informations supplémentaires, veuillez consulter le règlement d'original

#### DNEL & PNEC

#### Isopropylamine, CAS: 75-31-0

##### Travailleurs

|   |   |
|---|---|
| DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation          | 10 mg/m <sup>3</sup>                            |
| DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation | Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)***  |
| DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation               | 12 mg/m <sup>3</sup>                            |
| DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation      | 24 mg/m <sup>3</sup>                            |
| DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau                | 1.9*** mg/kg bw/day                             |
| DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau       | Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)***  |
| DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau                     | Danger important (pas de valeur limite dérivée) |
| DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau            | Danger important (pas de valeur limite dérivée) |
| DN(M)EL - effets locaux - yeux  | Danger moyen (pas de valeur                     |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Isopropylamine  
10350

Version / révision

5.02

limite dérivée)\*\*\*

## Population

|   |                            |
|---|----------------------------|
| DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation          | pas de danger identifié*** |
| DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation | pas de danger identifié    |
| DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation               | pas de danger identifié*** |
| DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation      | pas de danger identifié*** |
| DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau                | pas de danger identifié    |
| DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau       | pas de danger identifié    |
| DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau                     | pas de danger identifié    |
| DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau            | pas de danger identifié    |
| DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - oral                | pas de danger identifié*** |
| DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - oral       | pas de danger identifié*** |
| DN(M)EL - effets locaux - yeux  | pas de danger identifié    |

## Environnement

|                                  |                                     |
|----------------------------------|-------------------------------------|
| PNEC eau - eau douce             | 19 µg/l                             |
| PNEC eau - eau salée             | 1,9 µg/l                            |
| PNEC eau - dégagement temporaire | 0,19 mg/l                           |
| PNEC STP                         | 10*** mg/l                          |
| PNEC sédiments - eau douce       | 161,5*** µg/kg dw                   |
| PNEC sédiments - eau salée       | 16,15*** µg/kg dw                   |
| PNEC Air                         | pas de danger identifié             |
| PNEC sols                        | 21,15*** mg/kg                      |
| Empoisonnement indirect          | pas de potentiel de bioaccumulation |

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Différences par rapport aux conditions de contrôle standard (REACH)

Non applicable.

### Dispositifs techniques de commande adaptés

L'aspiration diffuse et la réduction de l'air sont souvent insuffisants pour limiter l'exposition des employés. En général, une aspiration locale est préférable. Utilisez des appareils antidéflagrants (p. ex. ventilateurs, interrupteurs et terre) dans des systèmes mécaniques de ventilation.

### Équipement de protection individuelle

#### Pratiques générales d'hygiène industrielle

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

#### Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

#### Protection des yeux

lunettes de sécurité à protection intégrale. En plus des lunettes protectrices, porter un masque facial s'il y a un risque de projection sur le visage.

L'équipement doit être conforme à EN 166

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Isopropylamine**  
**10350**

Version / révision

5.02

## Protection des mains

Porter des gants de protection. Les recommandations sont énumérées ci-dessous. D'autres matières de protection peuvent être utilisées en fonction de la situation si des informations suffisantes concernant la dégradation et l'infiltration sont disponibles. Si d'autres produits chimiques sont utilisés conjointement avec.

|                             |                        |
|-----------------------------|------------------------|
| <b>Matière appropriée</b>   | caoutchouc butyle      |
| <b>Évaluation</b>           | selon EN 374: niveau 2 |
| <b>Épaisseur du gant</b>    | env 0,3 mm             |
| <b>Temps de pénétration</b> | env 20 min             |

|                           |  |
|---------------------------|--|
| <b>Matière appropriée</b> | chlorure de polyvinyle                                       |
| <b>Évaluation</b>         | L'information donnée est basée sur des expériences pratiques |
| <b>Épaisseur du gant</b>  | env 0,8 mm   |

## Protection de la peau et du corps

vêtements étanches. Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

## Protection respiratoire

appareil respiratoire avec filtre K-. Masque complet avec filtre susmentionné suivant les exigences utilisées par les fabricants ou appareil respiratoire indépendant. L'équipement doit être conforme à EN 136 ou à EN 140 et EN 143.

## Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Utiliser le produit seulement dans un système fermé. Lorsque le dégagement de produit ne peut être évité, celui-ci doit être aspiré au point de sortie. Respecter les limites d'émission, le cas échéant prévoir la décontamination des émissions gazeuses. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. En cas de dégagement de grandes quantités de produit dans l'atmosphère ou d'infiltration dans les cours d'eau, le sol ou les canalisations, contacter les autorités compétentes.

## Conseils supplémentaires

Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>. Vous trouverez des informations relatives aux restrictions de dissémination particulières en annexe de cette fiche de données de sécurité.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |   |
|--|---|
| <b>Aspect</b>                          | liquide   |
| <b>Couleur</b>                         | incolore  |
| <b>Odeur</b>                           | ammoniacale   |
| <b>Seuil olfactif</b>                  | 1,2 ppm   |
| <b>pH</b>                              | 13,1 (50 g/l dans l'eau @ 25 °C (77 °F)) DIN 19268                  |
| <b>Point/intervalle de fusion</b>      | < -90 °C (Point d'écoulement) @ 1013 hPa                            |
| <b>Méthode</b>                         | DIN ISO 3016  |
| <b>Point/intervalle d'ébullition</b>   | 32 °C @ 1013 hPa  |
| <b>Méthode</b>                         | OECD 103  |
| <b>Point d'éclair</b>                  | <= -25 °C @ 1013 hPa  |
| <b>Méthode</b>                         | coupelle fermée, ISO 2719   |
| <b>Vitesse d'évaporation</b>           | donnée non disponible   |
| <b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>    | Ne s'applique pas étant donné que la substance n'est pas un liquide |
| <b>Limite inférieure d'explosivité</b> | 2 Vol %   |
| <b>Limite supérieure d'explosivité</b> | 11,5 Vol %  |



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Isopropylamine**  
**10350**

Version / révision

5.02

## Pression de vapeur

| Valeurs [hPa] | Values [kPa] | Values [atm] | @ °C | @ °F | Méthode           |
|---------------|--------------|--------------|------|------|-------------------|
| 631           | 63,1         | 0,623        | 20   | 68   | DIN EN<br>13016-2 |
| 770           | 77,3         | 0,763        | 25   | 77   | DIN EN<br>13016-2 |

**Densité de vapeur** 2,04 (Air=1) @20 °C (68 °F)

## Densité relative

| Valeurs | @ °C | @ °F | Méthode   |
|---------|------|------|-----------|
| 0,6871  | 20   | 68   | DIN 51757 |

**Solubilité** miscible, dans l'eau, OECD 105

**log Pow** -0,5 @ 25 °C (77 °F) OECD 117

**Température d'auto-inflammabilité** 355 °C @ 1016 hPa

**Méthode** DIN 51794

**Température de décomposition** donnée non disponible

**Viscosité** 0,47 mm<sup>2</sup>/s @ 20°C

**Méthode** OECD 114, cinématique

**Dangers d'explosion** Ne s'applique pas étant donné que la substance n'est pas explosive et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants

**Propriétés comburantes** Ne s'applique pas étant donné que la substance n'a pas d'effet oxydant et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants

## 9.2. Autres informations

**Poids moléculaire** 59,11

**Formule moléculaire** C<sub>3</sub>H<sub>9</sub>N

**log K<sub>oc</sub>** 1,64 OECD 106 Références croisées

**Constante de dissociation** pK<sub>a</sub> 10,8 @ 23,5 °C (74,3 °F) OECD 112

**Indice de réfraction** 1,373 @ 20 °C

**Tension de surface** 68,5 mN/m (1 g/l @ 20°C (68°F)), OECD 115

hygroscopique.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

La capacité de réaction du produit correspond à celle de la classe de substance, comme typiquement décrite dans les manuels d'instruction du domaine de la chimie organique.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter tout contact avec la chaleur, les étincelles, les flammes et les décharges statiques. Eviter toute source d'inflammation.

### 10.5. Matières incompatibles

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Isopropylamine**  
**10350**

Version / révision

5.02

acides, oxydants forts, Hydrocarbure halogénée, anhydrides d'acide, des chlorures d'acide.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. S'ils sont chauffés jusqu'à la décomposition thermique, les produits de décomposition suivants peuvent apparaître suivant les conditions. Monoxyde de carbone (CO). oxydes d'azote (NOx). cyanures. acide nitrique. nitriles.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Voies d'exposition probables** Ingestion, Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

| <b>Toxicité aiguë</b>           |             |               |                   |          |
|---------------------------------|-------------|---------------|-------------------|----------|
| <b>Isopropylamine (75-31-0)</b> |             |               |                   |          |
| Voies d'exposition              | Point final | Valeurs       | Espèce            | Méthode  |
| Oral(e)                         | LD50        | < 173 mg/kg   | rat, mâle         | OECD 425 |
| Dermique                        | LD50        | > 400 mg/kg   | rat, mâle/femelle | OECD 402 |
| Inhalation                      | CL50        | 8,7 mg/l (4h) | rat, mâle/femelle | OECD 403 |

#### **Isopropylamine, CAS: 75-31-0**

##### **Évaluation**

Les données disponibles ont pour résultat la classification indiquée au paragraphe 2

| <b>Irritation et corrosion</b>  |        |               |             |        |
|---------------------------------|--------|---------------|-------------|--------|
| <b>Isopropylamine (75-31-0)</b> |        |               |             |        |
| Effets sur l'organe-cible       | Espèce | Résultat      | Méthode     |        |
| Peau                            | lapin  | corrosif      | OECD 404    | 3 min  |
| Yeux                            | lapin  | corrosif      | OECD 405    | 24h    |
| l'appareil respiratoire         | souris | RD50: 157 ppm | ASTM 981-84 | 15 min |

#### **Isopropylamine, CAS: 75-31-0**

##### **Évaluation**

Les données disponibles ont pour résultat la classification indiquée au paragraphe 2

| <b>Sensibilisation</b>          |               |                 |          |                        |
|---------------------------------|---------------|-----------------|----------|------------------------|
| <b>Isopropylamine (75-31-0)</b> |               |                 |          |                        |
| Effets sur l'organe-cible       | Espèce        | Évaluation      | Méthode  |                        |
| Peau                            | cochon d'Inde | non sensibilisé | OECD 406 | 10 %, solution aqueuse |

#### **Isopropylamine, CAS: 75-31-0**

##### **Évaluation**

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Sensibilisation cutanée

Il n'existe pas de données sur la sensibilisation des voies respiratoires

| <b>Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée</b> |  |                   |          |            |
|--|--|-------------------|----------|------------|
| <b>Isopropylamine (75-31-0)</b>                            |  |                   |          |            |
| Type   | Dose                                   | Espèce            | Méthode  |            |
| Toxicité subchronique                                      | NOAEC: 500 mg/m <sup>3</sup><br>(90 d) | rat, mâle/femelle | OECD 413 | Inhalation |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Isopropylamine**  
**10350**

Version / révision

5.02

## Isopropylamine, CAS: 75-31-0

### Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :  
STOT RE

| <b>Cancérogénicité, Mutagénicité, Toxicité reproductrice</b> |                               |                                    |                                       |                                     |                                      |
|--|-------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|
| <b>Isopropylamine (75-31-0)</b>                              |                               |                                    |                                       |                                     |                                      |
| Type   | Dose                          | Espèce                             | Évaluation                            | Méthode                             |                                      |
| Toxicité pour le développement                               | NOAEC: 1000 mg/m <sup>3</sup> | rat                                |                                       | OECD 414                            | Térogénicité<br>Inhalation           |
| Toxicité pour le développement                               | NOAEC: 500 mg/m <sup>3</sup>  | rat                                |                                       | OECD 414                            | Toxicité<br>maternelle<br>Inhalation |
| Mutagénicité   |                               | Lymphocytes de souris              | négatif (avec activation métabolique) | OECD 476 (Mammalian Gene Mutation)  | Étude in vitro                       |
| Mutagénicité   |                               | Lymphocytes de souris              | négatif (sans activation métabolique) | OECD 476 (Mammalian Gene Mutation)  | Étude in vitro                       |
| Mutagénicité   |                               | Salmonella typhimurium             | négatif (avec activation métabolique) | OECD 471 (Ames)                     | Étude in vitro                       |
| Mutagénicité   |                               | Salmonella typhimurium             | négatif (sans activation métabolique) | OECD 471 (Ames)                     | Étude in vitro                       |
| Mutagénicité   |                               | lymphocytes humains                | négatif (avec activation métabolique) | OECD 473 (aberration chromosomique) | Étude in vitro                       |
| Mutagénicité   |                               | lymphocytes humains                | négatif (sans activation métabolique) | OECD 473 (aberration chromosomique) | Étude in vitro                       |
| Toxicité reproductrice                                       | NOAEC: 500 mg/m <sup>3</sup>  | rat, parental                      |                                       | OECD 415                            | Inhalation                           |
| Toxicité reproductrice                                       | NOAEC: 500 mg/m <sup>3</sup>  | Rat, 1ere génération, mâle/femelle |                                       | OECD 415                            | Inhalation                           |

## Isopropylamine, CAS: 75-31-0

### CMR Classification

Les données disponibles sur les propriétés CMR figurent dans le tableau ci-dessus. Elles ne justifient pas de classification dans la catégorie 1A ou 1B

### Évaluation

Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité

Lorsqu'il n'y a pas de soupçon particulier, aucune étude oncologique n'est nécessaire

## Isopropylamine, CAS: 75-31-0

### Symptômes principaux

Respiration coupée, convulsions, Toux, effet hypertenseur, narcose, Évanouissement, gêne, nausée.

### Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique

STOT SE

le système respiratoire

Les données disponibles ont pour résultat la classification indiquée au paragraphe 2

### Toxicité systémique pour certains organes cibles - Expositions répétées

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Isopropylamine**  
**10350**

Version / révision

5.02

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

STOT RE

## Effets nocifs divers

Des composants du produit peuvent être absorbés par inhalation, ingestion et à travers la peau.

## Note

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Toxicité aiguë pour le milieu aquatique

##### Isopropylamine (75-31-0)

| Espèce                                   | Durée d'exposition | Dose   | Méthode           |
|--|--------------------|--|-------------------|
| Daphnia magna                            | 48h                | EC50: 47,4 mg/l                                | 79/831/EEC.C2     |
| Desmodesmus subspicatus                  | 72h                | EC50: 18,9 mg/l (Taux de croissance)           | DIN 38412, part 9 |
| Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) | 96h                | LC50: 40 mg/l                                  | OECD 203          |
| Boue activée (domestique)                | 30 min             | EC50: >1000 mg/l (Inhibition de la croissance) | OECD 209          |

#### Toxicité à long terme

##### Isopropylamine (75-31-0)

| Type               | Espèce                  | Dose   | Méthode              |
|--------------------|-------------------------|--|----------------------|
| Toxicité aquatique | Desmodesmus subspicatus | NOEC: 1,25 mg/l (3d) Inhibition de la croissance | DIN 38412 / partie 9 |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Isopropylamine, CAS: 75-31-0

##### Biodégradation

70 - 80 % (28 d), Boue activée, aérobie, Soins domestiques, OECD 301 F.

##### Dégradation abiotique

##### Isopropylamine (75-31-0)

| Type      | Résultat              | Méthode |
|-----------|-----------------------|---------|
| Hydrolyse | Non escomptée         |         |
| Photolyse | donnée non disponible |         |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

##### Isopropylamine (75-31-0)

| Type    | Résultat             | Méthode             |
|---------|----------------------|---------------------|
| log Pow | -0,5 @ 25 °C (77 °F) | mesuré(e), OECD 117 |
| BCF     | Non escomptée        |                     |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Isopropylamine  
10350

Version / révision

5.02

## 12.4 Mobilité dans le sol

| Isopropylamine (75-31-0)                           |                                 |                              |
|--|---------------------------------|------------------------------|
| Type   | Résultat                        | Méthode                      |
| Tension de surface                                 | 68,5 mN/m (1 g/l @ 20°C (68°F)) | OECD 115                     |
| Adsorption/désorption                              | Koc: 43,2                       | OECD 106 Références croisées |
| Répartition sur les compartiments environnementaux | donnée non disponible           |                              |

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Isopropylamine, CAS: 75-31-0

#### Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

## 12.6. Autres effets néfastes

### Isopropylamine, CAS: 75-31-0

donnée non disponible

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Informations sur le produit

Éliminer sous l'observation des lois et réglementations concernant l'évacuation des déchets. Le choix de la procédure d'évacuation dépend de la composition du produit au moment de son évacuation, des réglementations locales et des possibilités d'évacuation.

Déchet dangereux conforme le Catalogue européen des déchets (EWC)

#### Emballages vides contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### ADR/RID

|   |                |
|---|----------------|
| 14.1. Numéro ONU  | UN 1221        |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies                    | Isopropylamine |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport                 | 3              |
| Risques secondaires   | 8              |
| 14.4. Groupe d'emballage                                    | I              |
| 14.5. Dangers pour l'environnement                          | non            |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur |                |
| Code de restriction en tunnel ADR                           | (C/E)          |
| Code de classement  | FC             |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Isopropylamine  
10350

Version / révision

5.02

Numéro de risque 338

## ADN

Navire à conteneurs ADN

**14.1. Numéro ONU**

UN 1221

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Isopropylamine

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

3

Risques secondaires

8

**14.4. Groupe d'emballage**

I

**14.5. Dangers pour l'environnement**

non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Code de classement

FC

Numéro de risque

338

## ICAO-TI / IATA-DGR

**14.1. Numéro ONU**

UN 1221

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Isopropylamine

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

3

Risques secondaires

8

**14.4. Groupe d'emballage**

I

**14.5. Dangers pour l'environnement**

non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

donnée non disponible

## IMDG

**14.1. Numéro ONU**

UN 1221

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Isopropylamine

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

3

Risques secondaires

8

**14.4. Groupe d'emballage**

I

**14.5. Dangers pour l'environnement**

non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

No EMS

F-E, S-C

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC**

Nom du produit

Isopropylamine

Type de bateau

2

Catégorie de polluant

Y

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Isopropylamine  
10350

Version / révision

5.02

## Réglementation 1272/2008, Annexe VI

### Isopropylamine, CAS: 75-31-0

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| <b>Classification</b>         | Flam. Liq. 1; H224<br>Eye Irrit. 2; H319<br>STOT SE 3; H335<br>Skin Irrit. 2; H315 |
| <b>Symboles de danger</b>     | GHS02 Flamme<br>GHS07 Point d'exclamation  |
| <b>Texte d'avertissement</b>  | Danger   |
| <b>Déclarations de risque</b> | H224, H319, H335, H315   |

### DI 2012/18/EU (Seveso III)

|                  |   |
|------------------|---|
| <b>Catégorie</b> | Annexe I, partie 1:<br>H2<br>P5a - c ; en fonction des conditions |
|------------------|---|

### DI 1999/13/EC (VOC Guideline)

| Nom Chimique                   | Statut |
|--------------------------------|--------|
| Isopropylamine<br>CAS: 75-31-0 | régulé |

## Inventaires internationales

### Isopropylamine, CAS: 75-31-0

AICS (AU)  
DSL (CA)  
IECSC (CN)  
EC-No. 2008609 (EU)  
ENCS (2)-131 (JP)  
ISHL (2)-131 (JP)  
KECI KE-29257 (KR)  
INSQ (MX)  
PICCS (PH)  
TSCA (US)  
NZIoC (NZ)  
TCSI (TW)

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le rapport sur la sécurité chimique (Chemical Safety Report - CSR) a été établi. Voir scénarios d'exposition en annexe.

## SECTION 16: Autres informations

### Texte des phrases H mentionnées aux articles 2 et 3

H224: Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.  
H301: Toxique en cas d'ingestion.  
H311: Toxique par contact cutané.  
H331: Toxique par inhalation.  
H315: Provoque une irritation cutanée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Isopropylamine**  
**10350**

Version / révision

5.02

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

## Abréviations

Une liste des termes et des abréviations se trouve sur le lien suivant :

[http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information\\_requirements\\_r20\\_en.pdf](http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information_requirements_r20_en.pdf)

## Conseils relatifs à la formation

Pour des premiers soins efficaces, un cours spécial / une formation sont nécessaires.

## Sources des principales données utilisées dans la fiche de données

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur les données dont dispose OQ et sur les sources publiques considérées valides ou acceptables. L'absence d'éléments d'informations requis par OSHA, ANSI ou 1907/2006/EC indique que des informations en adéquation avec ces exigences sont disponibles.

## Autres informations pour la présente fiche de sécurité

Les modifications de la version précédente sont indiquées par \*\*\*. Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local. Pour obtenir de plus amples informations, d'autres fiches sur la sécurité des matières et fiches techniques, veuillez consulter la page d'accueil de OQ ([www.chemicals.oq.com](http://www.chemicals.oq.com)).

## Clause de non-responsabilité

**Vain teollisuustarkoituksiin.** Tässä esitetyt tiedot ovat tämänhetkisen tietämyksemme mukaisia, mutta niiden täydellisyyttä ei voida taata. OQ Chemicals ei anna mitään takuuta tämän tuotteen turvallisuudesta käsittelystä asiakkaiden käytössä tai muiden aineiden samanaikaisesta vaikutuksesta sen kanssa. Käyttäjä vastaa täydellisesti tuotteen soveltuvuuden toteamisesta asianomaiseen käyttötarkoitukseen ja kaikkien sovellettävien tai välttämättömien turvallisuusstandardien vaatimusten täyttämisestä.

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**

# Annexe à la fiche de données de sécurité étendue (eFDS)

## Informations générales

Une approche quantitative utilisée pour conclure à une utilisation sûre pour :

Milieu environnemental

Effets systémiques à long terme par inhalation

Long term local hazards via inhalation

Dangers locaux aigus par inhalation

Une approche qualitative utilisée pour conclure à une utilisation sûre pour :

Dangers systémiques aigus par la peau

Dangers locaux aigus par la peau

Dangers locaux à long terme par la peau

Dangers systémiques aigus par la peau

Dangers locaux par les yeux

## Conditions d'exploitation et mesures de management des risques

Les conditions opérationnelles et les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques :

Porter des équipements de protection du visage appropriés.

Substance/task appropriate gloves

recouvrir intégralement la peau avec un matériau de protection léger adapté

Lunettes de protection contre les produits chimiques ou lunettes de protection

Toute mesure visant à éliminer l'exposition devra être prise en considération

Contention de la source, sauf en cas d'une exposition à court terme (par exemple, lors d'un prélèvement d'échantillons)



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Isopropylamine**  
**10350**

Version / révision

5.02

Système fermé conçu de sorte à permettre un entretien facile  
Si possible, maintenez les équipements sous une pression négative  
Contrôlez l'accès du personnel dans la zone de travail  
Veillez à ce que tous les équipements soient bien entretenus  
Permis d'entretien  
DE manquant  
Formation des collaborateurs sur les procédés éprouvés  
Procédures de décontamination et élimination de toute urgence ; Formations associées  
Bon standard d'hygiène personnelle  
Enregistrement de tout « accident évité de justesse »  
Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.\*\*\*

## Identité du scénario d'exposition

**1\*\*\* Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges\*\*\***

**Estimation de l'exposition et référence de la source**

**Numéro du ES** **1\*\*\***

court titre du scénario d'exposition

**Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges\*\*\***

### Domaines d'application

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels  
SU10: Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

### Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable  
PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée  
PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)  
PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition  
PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations\* et d'articles (contacts multiples et/ou importants)  
PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées  
PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées  
PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)  
PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

### Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

préparation emballage et conditionnement de la substance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance et des travaux de laboratoire annexes

### Autres explications

Utilisation industrielle

Outil logiciel utilisé :

Chesar 3.5

liquide

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Part du principe d'un standard élevé du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail\*\*\*

**Numéro du scénario contribuant**

**1**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition de l'environnement pour**

**ERC 2**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Isopropylamine**  
**10350**

Version / révision

5.02

## autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 3.5, Les facteurs de libération de la (Sp)ERC ont été modifiés.\*\*\*

### quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 10 to

montant annuel par site: 1000 to

La partie du tonnage régional utilisée localement: 1

### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 2,5%

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 0,025%

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0,01%

### Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des stations d'épuration industrielles (m3/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 87,74

Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels

### Numéro du scénario contribuant

2

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

### PROC 1

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

### Numéro du scénario contribuant

3

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

### PROC 2

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 90 % (voie cutanée). assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 95 %).

### Numéro du scénario contribuant

4

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

### PROC 3

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 90 % (voie cutanée). assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 95 %).

### Numéro du scénario contribuant

5

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

### PROC 4

### Fréquence et durée d'utilisation

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Isopropylamine**  
**10350**

Version / révision

5.02

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 90 % (voie cutanée). assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 95 %). porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant**

**6**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour**

**PROC 5**

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 90 % (voie cutanée). assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 95 %). porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant**

**7**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour**

**PROC 8a**

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 90 % (voie cutanée). assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 95 %).

**Numéro du scénario contribuant**

**8**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour**

**PROC 8b**

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV) : 95 % (inhalation), 95 % (voie cutanée). assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 95 %).

**Numéro du scénario contribuant**

**9**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour**

**PROC 9**

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Isopropylamine**  
**10350**

Version / révision

5.02

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 90 % (voie cutanée). assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 95 %).

## Numéro du scénario contribuant

10

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

### PROC 15

## Propriétés du produit

liquide

## Fréquence et durée d'utilisation

1 h par vacation\*\*\*

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 90 % (voie cutanée).\*\*\*

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.\*\*\*

## Numéro du scénario contribuant

11\*\*\*

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

### PROC 8a\*\*\*

## Propriétés du produit

liquide\*\*\*

## Fréquence et durée d'utilisation

1 h par vacation\*\*\*

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur\*\*\*

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation).\*\*\*

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

Porter une protection respiratoire (Efficiency: 95 %). porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers.\*\*\*

Eau douce (de surface)

PEC: 0,015 mg/l; RCR: 0,806

Eau douce (sédiment)

PEC: 0.121 mg/kg dw; RCR: 0.751

Eau de mer (de surface)

PEC: 1.53E-3 mg/l; RCR: 0.806

Eau de mer (sédiment)

PEC: 0.012 mg/kg dw; RCR: 0.751

Sols agricoles

PEC: 3.68E-3 mg/kg dw; RCR: 0.174

Station d'épuration

PEC: 0,153 mg/l; RCR: 0.015

Homme par l'environnement -  
Inhalation

Concentration dans l'air : 0,019 mg/m<sup>3</sup>; RCR: 0,011

Homme par l'environnement -  
Administration orale

Exposition par consommation d'aliments : 4,68E-4 mg/kg bw/day; RCR: 0,01

Homme par l'environnement -  
Modes combinés

RCR: 0,011

## Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. EE(inhalation) : Exposition inhalatoire estimée [mg/m<sup>3</sup>] : EE(derm) : Exposition dermique estimée [mg/kg b.w./d]. L'exposition estimée est indiquée soit pour la sollicitation systémique à court ou long terme soit pour la sollicitation locale, selon l'évaluation des risques la plus conservatrice (la plus stricte). Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques.

Proc 1

EE(inhal): 0,069; EE(derm): 6.8E-3

Proc 2

EE(inhal): 0,862; EE(derm): 0,027

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Isopropylamine**  
**10350**

Version / révision

5.02

|         |   |
|---------|---|
| Proc 3  | EE(inhal): 1,724; EE(derm): 0,014                                 |
| Proc 4  | EE(inhal): 3,448; EE(derm): 0,034                                 |
| Proc 5  | EE(inhal): 3,694; EE(derm): 0,069                                 |
| Proc 8a | EE(inhal): 3.694; EE(derm): 0.069 - Scénarios contributeurs 7     |
|         | EE(inhal): 12.31; EE(derm): 0.137 - Scénarios contributeurs 11*** |
| Proc 8b | EE(inhal): 2,586; EE(derm): 0,034                                 |
| Proc 9  | EE(inhal): 6,896; EE(derm): 0.034                                 |
| Proc 15 | EE(inhal): 14.77; EE(derm): 1.36E-3                               |

## Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ;  
RCR total = RCR(inhal) +RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

|         |   |
|---------|---|
| Proc 1  | RCR(inhal): 0,01; RCR(derm): 0,01                                   |
| Proc 2  | RCR(inhal): 0,036; RCR(derm): 0,014                                 |
| Proc 3  | RCR(inhal): 0,072; RCR(derm): 0,01                                  |
| Proc 4  | RCR(inhal): 0,144; RCR(derm): 0,018                                 |
| Proc 5  | RCR(inhal): 0,154; RCR(derm): 0,036                                 |
| Proc 8a | RCR(inhal): 0,154; RCR(derm): 0,036 - Scénarios contributeurs 7     |
|         | RCR(inhal): 0.513; RCR(derm): 0.072 - Scénarios contributeurs 11*** |
| Proc 8b | RCR(inhal): 0,108; RCR(derm): 0,018                                 |
| Proc 9  | RCR(inhal): 0,287; RCR(derm): 0,018                                 |
| Proc 15 | RCR(inhal): 0.616; RCR(derm): 0,01                                  |

## ligne directrice pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites de l'ES

L'utilisation des facteurs de libération permet à l'utilisateur en aval de vérifier au cours d'une première approche si la combinaison des conditions de production locales concorde avec les quantités libérées décrites dans ce scénario d'exposition. (calcul M(site) [voir quantité utilisée, scénario de contribution 1] x facteur de libération [incluant les conditions techniques et les mesures pour éviter les libérations])

## Utilisations associées :

En combinant d'autres mesures de gestion des risques, il est possible d'obtenir une utilisation en toute sécurité. Si vos conditions d'utilisation diffèrent de celles décrites et si vous n'êtes pas certain que votre utilisation soit sûre, n'hésitez pas à nous contacter

## Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. EE(inhal) : exposition évaluée (longue durée, par inhalation) [mg/m<sup>3</sup>] ;  
EE(derm) : exposition évaluée (longue durée, par voie cutanée) [mg/kg b.w./d]. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques.

|         |                                    |
|---------|------------------------------------|
| Proc 1  | EE(inhal): 0.025 ; EE(derm): 0.069 |
| Proc 2  | EE(inhal): 2.463 ; EE(derm): 0.027 |
| Proc 3  | EE(inhal): 6.157 ; EE(derm): 0.007 |
| Proc 4  | EE(inhal): 4.926 ; EE(derm): 0.137 |
| Proc 8a | EE(inhal): 7.389 ; EE(derm): 0.027 |
| Proc 8b | EE(inhal): 3.694 ; EE(derm): 0.137 |
| Proc 9  | EE(inhal): 1.231 ; EE(derm): 0.137 |
| Proc 15 | EE(inhal): 2.463 ; EE(derm): 0.007 |

## Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ;  
RCR total = RCR(inhal) +RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Isopropylamine**  
**10350**

Version / révision

5.02

exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

|         |                                      |
|---------|--------------------------------------|
| Proc 1  | RCR(inhal): 0.002 ; RCR(derm): 0.014 |
| Proc 2  | RCR(inhal): 0.205 ; RCR(derm): 0.006 |
| Proc 3  | RCR(inhal): 0.513 ; RCR(derm): 0.001 |
| Proc 4  | RCR(inhal): 0.411 ; RCR(derm): 0.029 |
| Proc 8a | RCR(inhal): 0.616 ; RCR(derm): 0.006 |
| Proc 8b | RCR(inhal): 0.308 ; RCR(derm): 0.029 |
| Proc 9  | RCR(inhal): 0.103 ; RCR(derm): 0.029 |
| Proc 15 | RCR(inhal): 0.205 ; RCR(derm): 0.001 |

## **ligne directrice pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites de l'ES**

L'utilisation des facteurs de libération permet à l'utilisateur en aval de vérifier au cours d'une première approche si la combinaison des conditions de production locales concorde avec les quantités libérées décrites dans ce scénario d'exposition. (calcul M(site) [voir quantité utilisée, scénario de contribution 1] x facteur de libération [incluant les conditions techniques et les mesures pour éviter les libérations])

## **Utilisations associées :**

En combinant d'autres mesures de gestion des risques, il est possible d'obtenir une utilisation en toute sécurité. Si vos conditions d'utilisation diffèrent de celles décrites et si vous n'êtes pas certain que votre utilisation soit sûre, n'hésitez pas à nous contacter